



ଝରଝର

CONSEIL MUNICIPAL SEANCE ORDINAIRE JEUDI 1^{er} JUIN 2017

ଝରଝର

COMPTE RENDU

(Article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

ଝରଝର

Le 1^{er} juin 2017 à vingt heures, en Mairie, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur François DESHAYES, Maire.

	P	A		P	A
DESHAYES François	X		LEMONNIER Valérie	X	
DESCAMPS Sophie	X		PINEAU Gérard	X	
VIRGITTI Perrine		X	VEILLOT Chantal	X	
LAMEYRE Patrick	X		ZAUCHE Mohammed	X	
DULMET Yves	X		BARDEAU Marguerite	X	
LAMBRET Nathalie	X		GLEVAREC Ivan		X
VARON Bernard	X		RIOU Martine	X	
FAUPOINT Séverine	X		DECAMPS Guy	X	
FONTAINE Pascal		X	COLAGIACOMO Stéphanie	X	
LACROIX Christiane	X		LECLERCQ Serge	X	
NKOUMAZOK Serge		X	MARIAGE Alain	X	
MOUQUET Véronique		X	DOMENECH Isabelle	X	
BAZZA Abdelmounaïme		X	LEBRET Claude		X
ROBIDET Christine	X				

P = Présent ; A = Absent

Absent(s) : Mme Perrine VIRGITTI (procuration à Mme Sophie DESCAMPS), MM. Pascal FONTAINE (procuration à M. Bernard VARON), Serge NKOUUMAZOK, Mme Valérie MOUQUET (procuration à M. Christine ROBIDET), MM. Abdelmounaïme BAZZA (procuration à M. François DESHAYES), Ivan GLEVAREC (procuration à M. Patrick LAMEYRE), Claude LEBRET (procuration à M. Alain MARIAGE).

Secrétaire de séance : Madame Christine LACROIX.

Nombre de Conseillers Municipaux	Nombre de Conseillers Présents	Nombre de Procurations	Nombre de Votants	Date de Convocation
27	20	6	26	23/05/2017

ଝରଝର

Monsieur DESHAYES, Maire, procède à l'appel des conseillers municipaux et donne lecture de l'ordre du jour.

1 MODALITES de REPRESENTATION des COMMUNES au SEIN de l'AIRE CANTILIENNE : REDEFINITION de l'ACCORD LOCAL de COMPOSITION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
PAR,
2 « Abstentions » : Mme LACROIX, M. LECLERCQ
1 « CONTRE » : M. DULMET
23 « POUR »**

ADOpte la fixation du nombre de sièges de conseillers communautaires et la répartition par communes membres, par accord local des conseils municipaux dans les conditions de majorité prévues par l'article 5 211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nom de la commune	Population municipale (1)	Nombre de sièges		
		Répartition de droit commun	Accord local actuel	Nouvel accord local proposé
Chantilly	10 861	10	5	8
Gouvieux	9 192	9	5	8
Lamorlaye	9 060	9	5	8
Coye-la-Forêt	3 861	3	4	4
Orry-la-Ville	3 404	3	4	3
La Chapelle-en-Serval	2 945	2	3	3
Plailly	1 674	1	3	2
Vineuil-Saint-Firmin	1 383	1	3	2
Avilly-Saint-Léonard	884	1	3	1
Mortefontaine	817	1	3	1
Apremont	684	1	3	1
TOTAUX	44 765	41	41	41

(1) Populations légales en vigueur au 1er janvier 2017, sans double compte (INSEE, recensement de la pop. 2014)

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération

2 TABLEAU NUMERIQUE INTERACTIF : DEMANDE de SUBVENTION auprès du CONSEIL DEPARTEMENTAL de l'OISE

**Le Conseil Municipal,
APRES en AVOIR DELIBERE,
A l'UNANIMITÉ,**

ADOpte le dossier de demande subvention à transmettre au Conseil Départemental de l'Oise en vue de l'acquisition de deux tableaux numériques interactifs pour l'école élémentaire des Bruyères.

3 INFORMATIONS - QUESTIONS DIVERSES

RYTHMES SCOLAIRES

Evocation de passer, dès la rentrée prochaine, à la semaine de 4 jours. Ce dossier, qui ne présente pas d'opposition de la part des enseignants, des parents d'élèves et de la Commune, sera présenté au Conseil Municipal du 23 juin 2017 si d'ici là le décret est paru.

PRET de LOCAUX

Compte-tenu de la situation dans laquelle la Commune de Lamorlaye se trouve actuellement et des élections municipales qui doivent s'y dérouler prochainement, il a été prêté, à titre gratuit, une salle, pour deux dates différentes, à une association de Lamorlaye afin qu'elle puisse organiser son spectacle de fin d'année.

DOMAINE des TROIS CHATEAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par l'intermédiaire de notre Député, Monsieur WOERTH, un courrier avait été transmis à la Maire de Paris pour obtenir des renseignements sur le devenir du domaine des trois châteaux.

Une réponse vient de nous parvenir dans laquelle est précisé que :

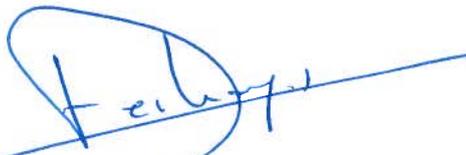
- La Ville de PARIS est propriétaire du site qui accueille un internat pour écoliers et collégiens et une école élémentaire, dépendant du rectorat de PARIS,
- L'internat est géré par l'association AGE (Association de Groupements Educatifs),
- Le Rectorat de PARIS a pris la décision en mars dernier de fermer l'école élémentaire implantée sur le site, à la fin de l'année scolaire en cours,
- L'internat n'accueillerait donc plus que 14 collégiens, ce qui pourrait remettre en cause son maintien et conduire la Ville de PARIS à envisager sa fermeture, dans l'intérêt des enfants accueillis,
- Dans ce contexte, la Ville de PARIS souhaite accompagner l'association dans l'identification d'activités nouvelles, dans un dialogue avec notre Commune,
- L'association a déjà été amenée à rechercher des activités nouvelles. Si aucune des pistes esquissées n'a pu voir le jour jusqu'à présent, deux pistes semblent aujourd'hui instruites :
 1. Proposition faite par l'association gestionnaire du site aux préfectures d'Ile de France et des Hauts de France en matière d'accueil des migrants s'inscrivant dans une démarche d'asile.
 2. La seconde est actuellement à l'étude par l'Agence Régionale de Santé et consisterait à implanter sur le site une structure dédiée à l'accueil d'enfants autistes.
- La Ville de PARIS est naturellement attentive aux conséquences de ces évolutions et leur impact sur l'association et sur notre territoire et nos habitants.

Monsieur le Maire doit contacter la Ville de PARIS rapidement pour organiser une rencontre devant permettre d'évoquer ensemble toutes les perspectives s'agissant du site et de leur

impact sur les personnels.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 h 45.

Fait à COYE LA FORET, le 7 juin 2017
Le Maire,



François DESHAYES